



— Fonds de Soutien aux —
Petites et Moyennes Entreprises de CI

COVID-19

**RAPPORT D'ACTIVITES DU FONDS
DE SOUTIEN AUX PETITES ET
MOYENNES ENTREPRISES
DENOMME FSPME-COVID19
DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE
2023**

SOMMAIRE

I.	Contexte et justification.....	3
II.	Bref rappel des objectifs du Fonds de Soutien aux PME (FSPME-COVID19).....	3
1.	Objectif général du FSPME COVID-19	3
2.	Objectifs spécifiques du FSPME COVID-19.....	3
III.	Activités du Fonds de Soutien aux PME (FSPME-COVID19).....	3
1.	Enregistrement et instruction des dossiers de demande	3
2.	Analyse des dossiers de demande	4
3.	Octroi des crédits	6
IV.	Difficultés rencontrées et recommandations.....	6
1.	Sur les prêts directs FSPME	6
2.	Sur le refinancement des microfinances	6
V.	Perspectives	7
VI.	ANNEXES	8

I. Contexte et justification

Crée par ordonnance N°2020-384 du 15 avril 2020, avec une dotation cible de 150 milliards de FCFA, le FSPME a démarré ses activités de soutien aux PME, impactées par la crise de la COVID-19 depuis le 14 mai 2020.

Conformément aux textes régissant le FSPME, des rapports mensuels doivent être produits en vue de présenter les opérations réalisées par le fonds.

Le présent rapport d'activités qui s'inscrit dans la dynamique de mise en œuvre de cette exigence réglementaire a pour objet de faire le point des opérations réalisées par le FSPME-COVID-19. Toutefois, aucune activité de validation de dossier n'ayant été effectuée au cours de l'année 2023, ce rapport présente les activités du FSPME-COVID19 du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

II. Bref rappel des objectifs du Fonds de Soutien aux PME (FSPME-COVID19)

1. Objectif général du FSPME COVID-19

L'objectif général est de disposer d'un cadre cohérent et structuré de financement et d'appui aux Petites et Moyennes Entreprises (PME) impactées par la pandémie du Covid-19.

2. Objectifs spécifiques du FSPME COVID-19

Il s'agit de manière spécifique de :

- maintenir les emplois menacés par la fermeture d'entreprises ou la restriction des activités ;
- identifier les secteurs d'activités des PME les plus impactés par la pandémie ;
- financer, par divers mécanismes financiers, les projets de maintien ou de relance d'activités des PME identifiées ;
- vulgariser le FSPME-COVID-19 et ses mécanismes de financements adaptés en vue d'en faire le Fonds de référence d'appui aux PME ;
- mettre en œuvre effectivement les activités de soutien aux PME impactées négativement par la COVID-19 ;
- capitaliser sur les expériences acquises sur la période transitoire, en vue d'apporter un soutien adéquat aux PME.

III. Activités du Fonds de Soutien aux PME (FSPME-COVID19)

1. Enregistrement et instruction des dossiers de demande

Après la reprise des activités du COGES en Novembre 2022, l'enregistrement des dossiers s'est poursuivi sur la plateforme. Ainsi, du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2023, 58 dossiers ont été soumis par les PME. Cependant, en attendant l'actualisation des textes réglementaires, ces dossiers et l'ensemble des dossiers restants ont été analysés par le Secrétariat Exécutif.

2. Analyse des dossiers de demande

- Au niveau du Secrétariat Exécutif

Au total, depuis la mise en place du Fonds de Soutien aux Petites et Moyennes Entreprises, 3913 PME ont soumis des dossiers de demande de financement pour un montant global de 237 378 150 644 FCFA.

- 1003 dossiers complets ont été analysés et transmis au Comité de Gestion.
- 2507 dossiers ne remplissant pas les critères d'éligibilité et/ou de conformité ont été rejetés au niveau du Secrétariat Exécutif après examen ;
- 1255 dossiers pour un montant de 86 650 517 849 FCFA ont été jugés recevables par CI PME dont 196 dossiers pour un montant de 18 455 500 000 FCFA sont en attente pour l'analyse financière par BNI.
- 1 dossier en attente de complément suite à la réserve formulée par les Auditeurs en raison de l'indisponibilité de ses états financiers sur la plateforme de la DGI (e-impôt).

- Au niveau du Comité de Gestion

✓ Concernant l'année 2023

Durant l'année 2023, le Comité de Gestion n'a pas validé de dossier.

✓ Statistiques depuis le début des opérations du FSPME-COVID19

Les statistiques globales du FSPME-COVID19 se présentent ainsi qu'il suit :

- la validation de 894 dossiers sur 1003 présentés par le Secrétariat Exécutif, soit un taux de validation de 89,13%. Le montant total des dossiers validés est de **34 469 746 618 FCFA** dont **25 550 284 814 FCFA** pour **590 PME** en **2020**, **7 981 391 804 FCFA** pour **269 PME** en **2021** et **938 070 000 FCFA** pour **35 PME** en 2022.

Ces dossiers validés se répartissent, par guichet comme suit :

- 115 subventions pour un montant de **46 100 000 FCFA** ;
 - 123 prêts à taux zéro pour un montant de **476 961 686 FCFA** ;
 - 768 prêts à taux réduit de 2,5% pour un montant **33 946 684 932 FCFA**.
- le rejet de 109 dossiers, soit un taux de rejet de 10,92%.

Les entreprises ayant bénéficié du soutien du FSPME comprennent :

- 116 Microentreprises ;
- 221 Petites Entreprises ;
- 557 Moyennes Entreprises.

Il ressort du tableau ci-après présentant la répartition sectorielle des bénéficiaires que la plupart des PME ayant bénéficié du soutien du FSPME provient du Commerce, des services, des BTP du Tourisme & Hôtellerie et des transports.

Tableau 4 : Répartition des dossiers approuvés au Comité de Gestion par secteur d'activités

DOMAINES D'ACTIVITES	NOMBRE	MONTANT ACCORDE	POURCENTAGE
SERVICES	309	10 938 869 557	31,73%
COMMERCE	244	9 017 330 591	26,16%
BTP	137	6 375 007 695	18,49%
TOURISME ET HOTELLERIE	79	2 212 080 459	6,42%
TRANSPORT	62	3 680 810 881	10,68%
RESTAURATION	25	775 334 559	2,25%
INDUSTRIE	22	944 587 410	2,74%
AUTRES (Agro-alimentaire, élevage)	16	525 725 466	1,53%
TOTAL	894	34 469 746 618	100%

Source : Comité de Gestion FSPME

La répartition par secteur géographique est la suivante :

- 754 entreprises de la ville d'Abidjan, soit 88,92%,
- 140 de l'intérieur du pays, soit 11,08% (35 de San-Pedro, 21 de Bouaké, 16 de Korhogo, 10 de Grand-Bassam, 7 de Daloa, 4 d'Abengourou, 4 de Soubré, 4 de Yamoussoukro, 4 de Toumodi, 4 de Gagnoa, 3 de Man, 2 d'Adzopé, 2 de Bonoua, 2 de Zuenoula, 2 d'Agboville, 2 de Divo, , 2 d'Aboisso, 1 de Boundiali, 1 de Ouangolodougou, 1 de Dabou, 1 d'Adiaké, 1 de Tabou, 1 de Lakota, 1 de Ferké, 1 de Dimbokro, 1 de Duekoué, 1 de Tiassalé, 1 de Issia, 1 de M'batto, 1 de Touba, 1 de Sassandra 1 à Bingerville et 1 de N'Douci).

Le nombre d'employés des 894 PME bénéficiaires est de **9 995** dont **2 578** occasionnels.

Les 109 autres dossiers n'ont pas été retenus par le Comité de Gestion pour les principales raisons suivantes :

- Absence des états financiers provisoires de l'année 2019 ;
- Absence du compte d'exploitation prévisionnel de 2020-2023 ;
- Absence de plan de trésorerie prévisionnel 2020 ;
- Absence du Chiffre d'Affaires provisoire réalisé de janvier à avril 2019 et 2020 ;
- Absence d'informations sur les autres engagements financiers auprès des banques de la place.
- Absence d'attestations de régularité fiscale et CNPS
- Incohérence au niveau des Chiffre d'Affaires
- Absence d'informations sur les autres engagements financiers auprès des banques de la place
- Capitaux propres des PME négatifs et dettes trop élevés,
- Non-respect du critère lié à la date de création,
- Financement sur le budget de l'Etat,
- Financement au Fonds de Garantie,
- Non conformités des états financiers 2018 et/ou 2019 avec ceux déposé à la DGI,
- Non authenticité des attestations CNPS
- Etats financiers non déposés à la DGI,
- Nécessité d'informations complémentaires,
- Demande inadéquate (demande de financement des investissements).

Ces PME ont été invitées par le Secrétariat exécutif à compléter les informations manquantes en vue d'un réexamen de leurs dossiers par le Comité de Gestion

3. Octroi des crédits

- Signatures des conventions

Sur les **894** dossiers de prêts et de subventions approuvés par le Comité de Gestion, **870 conventions** de prêts ont été signées et les mises en place effectuées soit **97,43%** des dossiers de prêts approuvés. Le montant total des dossiers réglés (subventions et prêts) s'élève à **34 052 835 757 FCFA**.

Les autres conventions de crédits avec les bénéficiaires ont été finalisées et sont en attente de co-signature par les bénéficiaires. Le Secrétariat Exécutif poursuit les efforts de relance des PME concernées.

- Mise en place des prêts

Les **894** dossiers approuvés par le Comité de Gestion correspondent à un montant total de **34 469 746 618 FCFA**

- Remise des chèques ou virements effectués

Le montant total des décaissements est de **34 052 835 757 FCFA** soit **99%** du montant des financements de **34 469 746 618 FCFA**

Les autres virements seront effectués dès la signature des conventions par les bénéficiaires concernés.

IV. Difficultés rencontrées et recommandations

1. Sur les prêts directs FSPME

Les principales difficultés rencontrées sont liées à la poursuite des activités du FSPME. La suspension des réunions du Comité de Gestion du FSPME est relative à plusieurs raisons dont les principales sont les suivantes :

- **La dissolution de l'ACI PME en avril 2022 qui ne lui permettait plus d'assurer le Secrétariat exécutif du Fonds**

La dissolution de l'Agence Côte d'Ivoire PME étant intervenue par décret n°2022-263 du 13 avril 2022, sans dispositions transitoires, celle-ci n'avait plus mandat pour assurer le Secrétariat Exécutif du FSPME-COVID19. La Société d'Etat Côte d'Ivoire PME a été désignée par courrier du Ministre du Commerce et de l'Industrie pour assurer désormais le Secrétariat Exécutif sans que l'arrêté interministériel portant organisation et fonctionnement du Secrétariat Exécutif ne soit modifié. Cette situation a eu pour corollaire la suspension des réunions de validation des dossiers de financement par le Comité de Gestion en attendant la régularisation des textes règlementaires afin d'éviter des cas de non-conformité lors des différents audits nationaux (l'Inspection Général des Finances et la Cour des Comptes) et internationaux (le Cabinet Mazars) auxquels sont soumis les Fonds COVID.

- **La décision du Conseil National de sécurité de lever l'état d'urgence sanitaire en avril 2023**

Le Conseil National de Sécurité en date du 12 avril 2023 a décidé de lever, avec effet immédiat, l'état d'urgence sanitaire dû à la COVID19. Les primes accordées aux différents corps de métiers impliqués jusque-là dans la lutte contre la propension de la pandémie ont été supprimées. De ce fait, le soutien financier aux PME en raison de la pandémie ne se justifie plus. Par conséquent, aucun dossier n'a été reçu par le Comité de Gestion et encore moins n'a été validé depuis cette date.

- **Le taux élevé des défauts de paiement**

Pour rappel, 894 dossiers ont été validés par le Comité de Gestion pour un montant total de 34 469 746 618 FCFA (trente-quatre milliards quatre cent soixante-neuf millions sept cent quarante-six mille six cent dix-huit).

Cependant, le taux de remboursement des montants échus au 14 décembre 2023 n'est pas satisfaisant. Sur un montant de 30,86 milliards FCFA échus, seulement 10,17 milliards ont été recouverts à date, soit un taux de recouvrement 32,9%. A cet effet, les faitières des PME ont été informées afin de sensibiliser leurs membres au remboursement des prêts contractés afin de permettre la mise en place d'un système de revolving.

2. Sur le refinancement des microfinances

L'UNACOOPEC-CI a connu des obstacles dans la mise en œuvre de l'instrument de refinancement des microfinances dus principalement aux difficultés liées à la production par les PME de certains dossiers tels que l'Attestation de Régularité Fiscale ou des moratoires 2018/2019 ou 2019/2020, les états financiers certifiés par un CGA, l'Attestation CNPS.

Les nouvelles dispositions prévoient un assouplissement des critères et conditions d'accès au refinancement (les attestations de régularités fiscale et sociale demeurant obligatoires).

V. Perspectives

Les Fonds Covid19 notamment le FSPME-COVID19 a été mis en place de façon exceptionnelle et ne peut plus poursuivre l'octroi de crédit aux PME au regard des difficultés susmentionnées. Il importe donc de mettre fin au fonctionnement du FSPME-COVID19 et d'appeler les PME à se référer désormais aux nouveaux dispositifs de financement mis en place par le Gouvernement tels que le Guichet Unique de Développement des Entreprises de Côte d'Ivoire (GUDE-PME) qui dispose un volet accompagnement avec la Société d'Etat CI PME et d'un volet financement avec la Société de garantie aux crédits des PME (SGPME) ainsi que le programme PEPITE 2030.

..

VI. ANNEXES

Annexe 1 : Point des délibérations du COGES du FSPME

- Nombre total de délibérations : **65**
- Nombre total de dossiers analysés : **1003**
- Nombre total de dossiers validés : **894** soit **89,13%** des dossiers analysés
- Financement total accordé : **34 469 746 618 FCFA**.

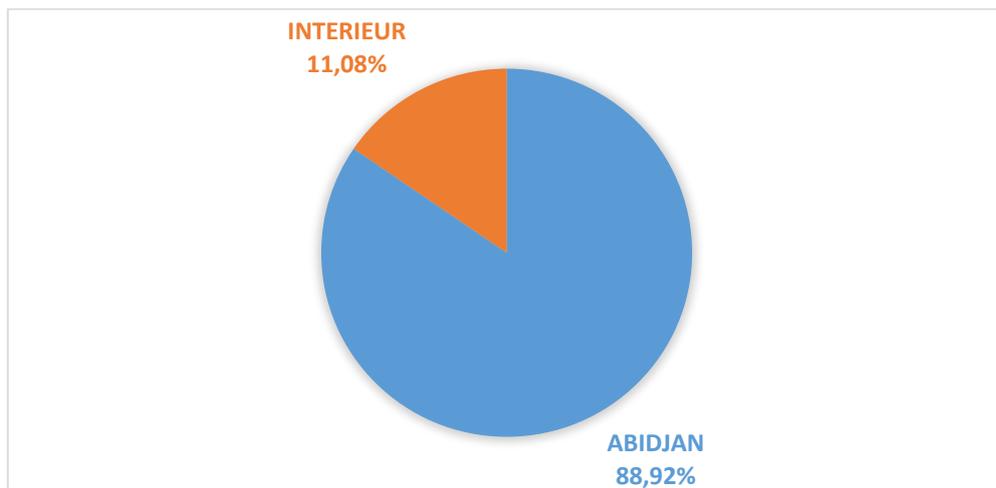
✓ Statistiques des dossiers validés

	Subvention		Prêt à taux zéro		Prêt à taux réduit de 2,5%	
	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant
MICROENTREPRISE	115	46 100 000	113	396 461 686	-	-
PETITE ENTREPRISE	-	-	10	80 500 000	211	2 637 025 378
MOYENNE ENTREPRISE	-	-	-	-	557	31 309 659 554
TOTAL	115	46 100 000	123	476 961 686	768	33 946 684 932
TOTAL GENERAL	34 469 746 618					

✓ Statistiques des financements accordés par secteur d'activités

	Subvention		Prêt à taux zéro		Prêt à taux réduit de 2,5%	
	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant
TOURISME ET HOTELLERIE	15	6 580 000	19	88 489 398	57	2 024 843 561
TRANSPORT	4	1 740 000	4	17 062 500	57	3 597 008 381
RESTAURATION	5	2 600 000	5	17 455 550	20	755 279 009
COMMERCE	26	8 420 000	28	112 814 768	209	8 583 423 260
AUTRES	65	26 760 000	67	241 139 470	425	18 986 130 721
TOTAL	115	46 100 000	123	476 961 686	768	33 946 684 932
TOTAL GENERAL	34 469 746 618					

Annexe 2 : Répartition du nombre des PME Bénéficiaires par secteur géographique



Source : Données COGES FSPME-COVID19